

LE TEMPS

Polémique Samedi 12 janvier 2013

De l'honneur d'être citoyen

Par Rinny Gremaud

C'est l'histoire d'un richissime Français qui voulait devenir Belge et finit par être russe. A l'heure des grandes battues fiscales, la nationalité est-elle encore une affaire de coeur?

Parfois, l'actualité prête à penser que tout fout le camp. Et, en particulier ces temps, la valeur du passeport, de la nationalité et de l'honneur d'être citoyen. Suffit-il vraiment, se dit-on en ouvrant le journal à la page Gérard Depardieu, d'être riche, célèbre et tonitruant pour se voir offrir la première nationalité venue, hop, par-dessus la jambe? En faisant cadeau de la citoyenneté russe à son ami, Vladimir Poutine a démontré beaucoup de choses, mais en particulier le pouvoir d'un chef d'Etat de délivrer, sur simple décret, la nationalité de son pays à qui bon lui semble.

Privège des républiques bananières? Ou détournement à des fins revanchardes d'une noble pratique, celle consistant à associer, par délivrance d'une nationalité honoraire, le rayonnement d'une personnalité à celui de sa nation? Après tout, le dalai-lama, Aung San Suu Kyi, Nelson Mandela et d'autres éminentes figures de résistants collectionnent les citoyennetés d'honneur partout dans le monde. Pourquoi la Russie ne décorerait-elle pas Gérard Depardieu, ce héros de la lutte contre la fiscalité écrasante?

Au-delà de la plaisanterie, entre nationalité honoraire et nationalité de complaisance, il n'est pas inutile de faire le tri: «Il ne faut pas confondre la naturalisation par décret et l'attribution de citoyennetés honoraires», rappelle André Liebich, professeur d'histoire et de politique internationale au Graduate Institute de Genève. «Ces dernières ne confèrent pas les mêmes droits et sont d'ordre symbolique. En revanche, la plupart des lois régissant la nationalité donnent au chef de l'Etat le pouvoir de l'octroyer par décret à une personne méritante, qui aurait contribué au rayonnement national. Le plus souvent, c'est une pratique que l'on réserve aux grands scientifiques et intellectuels. Une prérogative aussi utilisée pour les sportifs d'élite. Mais dans leur cas, c'est un abus de ce principe, dans la mesure où l'on spéculé sur des performances futures et un rayonnement hypothétique. La naturalisation par décret peut aussi, parfois, se pratiquer dans des cas de rigueur, pour des raisons humanitaires, à titre d'asile. Enfin, il y a la distribution crapuleuse de nationalités, contre de l'argent, telle qu'elle peut se pratiquer dans les républiques bananières.»

De quoi relève donc la démarche de Vladimir Poutine? «De la pure provocation, de la démonstration de son pouvoir autocratique, estime le professeur. La Russie, qui se trouve mal-aimée de l'Occident, est très heureuse de pouvoir montrer sa générosité, et la supériorité de ses conditions fiscales. Vladimir Poutine n'a même pas fait semblant de réfléchir ou de consulter, il a délivré cette nationalité à Gérard Depardieu dans une dramaturgie quasi régaliennne.»

Ce qui rappelle, à propos, que le temps où le monde n'était pas encore peuplé de citoyens, seulement de sujets, n'est pas si lointain. «C'était la prérogative des rois de distribuer, non pas les nationalités, puisqu'à l'époque elles n'étaient pas conçues comme telles, mais les protections», explique l'historien Michel Porret, professeur à l'Université de Genève. «La Révolution française a engendré, en 1792, la citoyenneté universelle. Cette dernière manifeste l'adhésion de l'individu à ce nouveau corps politique, mais aussi son appartenance symbolique à une communauté idéale, porteuse des valeurs de progrès

qui sont celles des Lumières. C'est dans cet esprit que l'Assemblée législative entreprend de distribuer aussi des citoyennetés d'honneur à de grandes figures intellectuelles et politiques de l'époque, dont elle estime qu'elles sont des amies de la liberté et des droits de l'homme. Comme George Washington, par exemple. Ou le philosophe Jeremy Bentham, à qui l'on attribue la citoyenneté française au moment où l'on est justement en train d'élaborer un nouveau Code pénal. Cette démarche est absolument constitutive de la culture politique révolutionnaire. C'est une manière d'élargir la communauté, de récupérer des personnalités et des légitimités politiques ou culturelles.»

Ce sont d'ailleurs les vestiges de cette pratique que l'on retrouve à la Ville de Paris, qui, périodiquement et sur propositions, élève des personnalités au rang de citoyens d'honneur – parmi lesquels les nobels de la paix précités, mais aussi Ingrid Betancourt, Gilad Shalit, ou Mumia Abu-Jamal. Et justement, le Parti écologiste français vient de déposer une demande en ce sens pour les membres du groupe Pussy Riots, condamnées l'an dernier aux prisons russes pour une malheureuse prière punk anti-Poutine. Un prêté pour un rendu.

En attendant, avec l'affaire Depardieu, on est loin, très loin, de l'honneur. Dans l'histoire de ce Français qui voulait devenir Belge mais finit par être Russe, on serait plutôt tenté de voir le signe des temps mondialisés, où l'on change de passeport au gré des opportunités, des vents et des tempêtes fiscales.

Car l'affaire en rappelle d'autres, mettant en scène des Français aspirants Belges, comme Johnny Hallyday ou Bernard Arnault. Ou ces citoyens américains qui cherchent à se débarrasser de leur passeport. Comme Eduardo Savarin, un Américano-Brésilien domicilié à Singapour, cofondateur de Facebook, qui choisit de renoncer à sa binationalité à la veille de la mise en bourse de sa société, pour mieux échapper à l'impôt. La nationalité a-t-elle encore une valeur affective? Est-elle encore constitutive d'une identité? Ou n'est-elle plus qu'instrumentale, utile ou encombrante? André Liebich: «A mon avis, le choix d'une nationalité est toujours plus instrumental, et de moins en moins affectif ou symbolique. D'une certaine manière, c'est lié à l'accroissement de la mobilité. Au cours d'une vie, nous sommes toujours plus amenés à résider à l'extérieur de notre pays d'origine. Le rapport à la nationalité devient plus relatif, et les choix de passeport, lorsqu'ils sont possibles, s'effectuent par commodité.»

A ce stade, un petit rappel de droit fiscal s'impose, et c'est Robert Danon, professeur à l'Université de Lausanne, qui nous l'offre: «Dans presque tous les pays du monde, ce n'est pas la nationalité qui détermine l'assujettissement fiscal, mais le lieu de résidence. Seule exception notable à cette règle: les Etats-Unis, qui soumettent tous leurs ressortissants à l'impôt fédéral, quel que soit leur domicile.» Les raisons de cette idiosyncrasie de taxation remontent à la guerre civile américaine, rappelait le Wall Street Journal au moment où le cas Eduardo Savarin faisait débat. La loi fiscale votée en 1864 prévoyait d'imposer à un taux majoré les Américains résidents à l'étranger, pour éviter que les riches ne cherchent à fuir leurs obligations civiques et militaires en quittant le pays en pleine crise. L'esprit de cette loi est de rappeler que l'honneur d'être Américain est assorti de droits, et aussi de devoirs.

Or, il semble que l'honneur ne fasse plus le poids face aux devoirs. En 2011, le nombre de citoyens des Etats-Unis renonçant à leur passeport était de 1781, contre 278 en 2006. On ne peut pas parler d'hémorragie, même si l'on ignore le poids fiscal de ces déserteurs. D'aucuns, outre-Atlantique, en appellent désormais à la révision de cette loi et à un alignement sur les pratiques fiscales de la totalité des pays de l'OCDE.

A contrario, certains politiciens européens, notamment Nicolas Sarkozy lors de sa dernière campagne présidentielle, n'hésitent pas à brandir le patriotisme fiscal (quand on aime, on ne compte pas), et à plaider pour une taxation des exilés nationaux. Une rhétorique qui, dans les faits, n'a quasiment aucune chance de se traduire prochainement en loi, selon Robert Danon.

Mais tout de même. Est-ce cet épouvantail qui pousse tant de Français fortunés à vouloir devenir Belges? En réalité, s'ils sont toujours plus nombreux à vouloir séjourner au Plat Pays – tout comme en Suisse, au Luxembourg et en Grande-Bretagne –, ils ne sont pas autant que cela à viser une double nationalité. Même si leur nombre a augmenté de 100% en un an, on parle encore de 126 demandes en 2012, contre 63 en 2011. Loin du raz-de-marée.

En effet, la nationalité belge ne confère pas d'avantage fiscal évident et universel. C'est au cas par cas, en fonction de la situation de chaque individu, de la nature de sa fortune et de ses arrangements transnationaux, que le passeport belge peut s'avérer plus utile qu'une simple résidence.

Reste qu'en regard de cette caste de privilégiés qui ignore les frontières et s'installe nonchalamment là où l'argent le dicte, on a une pensée émue pour ceux qui risquent leur peau en passant les frontières, vendraient un rein contre un permis de travail, et n'osent même pas rêver de naturalisation. On a une pensée émue, aussi, pour tous ceux qui résident depuis des lustres sur un territoire donné, et que l'on regarde tout de même de travers ou de haut au moment de leur délivrer un passeport. Pour eux, le claquement de doigts poutinien résonne sans doute comme une insulte.

«Nous vivons dans un monde de frontières qui ne représentent plus rien pour certains, mais restent infranchissables pour d'autres, rappelle André Liebich. Le passeport est un capital. Ne pas en avoir, ou en avoir un d'origine suspecte est un handicap immense. Je n'aimerais pas, de nos jours, voyager avec un passeport somalien ou iranien.»

Nous ne naissons pas égaux. Et comme dans bien des domaines, on ne prête qu'aux riches. D'autant que, selon les pays, la part d'arbitraire dans l'octroi de la nationalité peut être plus ou moins grande. Ce qui en dit long sur l'idée que chaque pays se fait de sa nationalité. Par exemple, en Suisse, certaines conditions de son obtention, comme la «bonne intégration» ou la «bonne réputation» sont, à dessein, laissées à la libre appréciation des autorités communales. En revanche, dans certains pays, comme au Canada ou en Australie, si toutes les conditions formelles sont réunies, l'attribution de la nationalité se fait de manière quasi-automatique.

Ne comptant pas parmi ces derniers, la Belgique a pu manifester un soupçon d'orgueil, en décembre, en opposant un préavis défavorable à la naturalisation de Bernard Arnault. Quant à l'affaire Depardieu, elle a récemment fait dire aux autorités qu'en dépit des apparences, «les nationalités ne se collectionnent pas». C'est que les Belges ont leur honneur, eux aussi.